

## ECOLE DOCTORALE DU PACIFIQUE (ED 469)

### INSCRIPTION EN 1<sup>ère</sup> ANNEE DE DOCTORAT 2024-2025

- Date d'ouverture : **Lundi 2 septembre 2024 à 08h00**
- Date de clôture 1<sup>ère</sup> année : **Mardi 15 octobre 2024 à 12h00**

Le dossier d'inscription complet et signé doit être envoyé par mail à l'Ecole Doctorale du Pacifique (EDP) [ecole-doctorale@upf.pf](mailto:ecole-doctorale@upf.pf). Renseignements par téléphone au 40 803 923 (uniquement le matin).

Pour tout dépôt de dossier d'inscription au-delà de la date de clôture, en préciser le(s) motif(s) au bas de la page 1 du document [Autorisation\\_1ere inscription\\_EDP\\_2024-2025](#).

### ADMISSION

1. Pour être inscrit en doctorat, **le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master**, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche.
2. Avant toute démarche, le futur doctorant doit **prendre contact avec un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (HDR)** susceptible de devenir leur directeur de thèse. Cette première étape est déterminante dans la mesure où c'est avec votre potentiel directeur de thèse que vous pourrez définir votre sujet de thèse et vos travaux de recherche (lieux et calendrier, en présentiel et/ou en distanciel).  
Pour être inscrit à l'EDP à l'UPF, votre directeur de thèse doit appartenir à l'une des **structures de recherche de l'UPF** : <https://recherche.upf.pf/fr/laboratoires/>

<b>EASTCO</b>	Sciences sociales, Sciences humaines et humanités	Directrice : Pr Rodica AILINCAI Directeur-adjoint : Dr Jacques VERNAUDON
<b>CIRAP</b>	Sciences sociales, Sciences humaines et humanités	Pr Eric CONTE Dr Guillaume MOLLE
<b>GAATI</b>	Mathématiques et leurs interactions	Directeur : Dr Roger OYONO Directeur-adjoint : Dr Gaetan BISSON
<b>GDI</b>	Sciences économiques et de gestion Sciences juridiques et politiques	Directeur : Pr Damien MOUREY Directeur-adjoint : Dr Antonino TROIANELLO
<b>GEPASUD</b>	Sciences et technologies de l'information et de la communication Sciences de la terre et de l'univers, espace	Directeur : Pr Jean-Martial MARI Directeur-adjoint : Dr Marania HOPUARE
<b>MSHP</b>	Sciences de l'Homme	Directeur : Pr Eric CONTE
<b>UMR SECOPOL</b>	Chimie, Biologie, médecine et santé	Directeur : Dr Guillaume MITTA Directeur-adjoint : Dr Vincent HERBERT

3. Les 5 formulaires 2024-2025 ci-dessous devront être envoyés à l'EDP dûment complétés et signés :

Signatures obligatoires pour chaque document	Candidat	Directeurs de thèse	Directeur de l'unité de recherche
<a href="#">Autorisation_1ere inscription_EDP-UPF_2024-2025</a>	<b>X</b>		
<a href="#">Charte-thèses_EDP-UPF_2024-2025</a>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<a href="#">Convention_formation_EDP-UPF_2024-2025</a>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<a href="#">Formulaire-STEP_1ere année_2024-2025</a>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<a href="#">Fiche_inscription_EDP-UPF_2024-2025</a>	<b>X</b>		

L'EDP se charge de faire suivre les formulaires pour visa au Directeur de l'EDP et au Président de l'UPF.

4. Les candidats pour une thèse à temps partiel et les candidats pour un contrat doctoral à l'UPF seront préalablement auditionnés par une commission ad hoc.

5. Les pièces à fournir :

Pièces à fournir par le candidat	
	<b>Les 5 documents listés en Point 3.</b>
	<b>Bulletin d'adhésion année 2024-2025 Association PhD Fa'atoro</b> (ci-joint)
	<b>Copie du passeport ou de la Carte National d'Identité</b> (recto/verso)
	<b>Photo d'identité numérisée</b> (format .jpeg)
	<b>Attestation de couverture sociale (carte CPS, carte VITALE...)</b> les étudiants de moins de 26 ans (entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024) ne pouvant fournir un justificatif de protection sociale, conforme à la réglementation, doivent obligatoirement s'affilier à la « CPS étudiante » au moment de leur inscription administrative.
	<b>Copie des attestations et diplômes de MASTER ou équivalent</b>
	<b>Copie des relevés de notes de MASTER</b>
	<b>Justificatifs d'obtention de bourses, CIFRE ou autre financement</b> (le cas échéant)
	<b>RIB</b> (si le candidat va bénéficier d'un contrat doctoral avec l'UPF)

6. Le candidat en doctorat pourra effectuer le paiement des frais d'inscription **uniquement après l'autorisation du Président de l'UPF**.

L'EDP informera le candidat de la décision prise et des modalités de règlement.

7. L'inscription en doctorat à l'UPF est définitive **après le paiement des frais d'inscription et la saisie finale du dossier par l'EDP**.

L'EDP remettra au doctorant son certificat de scolarité et sa carte d'étudiant.

8. Les bénéficiaires des contrats doctoraux de l'UPF seront contactés par la Direction des Ressources Humaines de l'université pour la signature de leur contrat uniquement après finalisation de leur inscription.

L'EDP se charge d'envoyer à la DRH le certificat de scolarité et le RIB du doctorant.

**Veillez contacter l'Ecole Doctorale du Pacifique (EDP) pour toute information complémentaire**

- **par mail : [ecole-doctorale@upf.pf](mailto:ecole-doctorale@upf.pf).**
- **par téléphone au 40 803 923 (uniquement le matin).**